

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« Des ordinateurs selon les besoins et le quotient familial »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DU 18 décembre 2025

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : **X** / AP : ☐ / CP : ☐

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE : ☐

Nom et numéro du rapport :

**J201 - Offrir aux EPLE des équipements et un
environnement numérique de qualité**

Pour la 6ème année consécutive, la Région souhaite poursuivre le dispositif MonOrdiAuLycée, pour que les lycéens du public ou du privé bénéficient d'un ordinateur portable personnel, afin de réduire la fracture numérique et de faciliter l'accès aux ressources documentaires et à l'orientation. Elle accompagne cette dotation d'un salubre apprentissage des usages numériques, élément essentiel dans la mesure où les jeunes ne sont pas épargnés par le phénomène d'illectronisme notamment dans l'accès à l'éducation, à la formation ou à l'emploi.

Par un investissement de 11,5 millions d'euros pour les lycées publics, la Région fait le choix de distribuer gratuitement ces ordinateurs à tous les élèves, indépendamment des revenus familiaux ou de la possession antérieure d'un ordinateur, en guise de « marque de confiance et d'encouragement, [tout en étant] un sacré coup de pouce pour le budget des familles ». Pourtant, d'après le baromètre 2023 du numérique réalisé par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC), 87% des 12 à 17 ans possèdent un ordinateur personnel. Ce chiffre grimpe à 93% pour les lycéens qui passent le BAC. La Région Centre Val-de-Loire qui avait mené une étude sur 1000 lycéens en 2019 mentionnait de son côté le fait que 72% d'entre eux possédaient déjà un ordinateur portable. Certains lycées demandent même aux élèves d'utiliser d'autres outils numériques, par exemple des tablettes, ce qui rend de facto l'utilisation de l'ordinateur (plus lourd) obsolète.

Le fait d'offrir un ordinateur à des lycéens qui en possèdent déjà un, revient à satisfaire un besoin qui n'existe pas et n'est accepté que parce qu'il est proposé gratuitement. Dans les temps de contraintes budgétaires que nous connaissons, la poursuite de ce dispositif sans évaluation préalable des besoins individuels s'apparente à un gaspillage d'argent public qui n'est pas responsable, que ce soit de l'investissement ou pas. Une famille qui n'a pas besoin d'acheter un ordinateur portable à son enfant s'il en possède déjà un, n'a pas d'impérieuse nécessité à bénéficier d'un coup de pouce pour son pouvoir d'achat sur ce point précis. Il serait donc plus

responsable que la Région revise à minima son dispositif à l'aune de l'indicateur du quotient familial. Concrètement, les lycéens dont le quotient familial serait inférieur à 2 500 continueraient à bénéficier gratuitement de l'ordinateur proposé par la Région. Au-delà de ce seuil, la Région demanderait une contribution évolutive (toujours en fonction du quotient familial) minimale à l'acquisition de l'outil. Ainsi, l'achat reviendrait moins cher à la collectivité par cette contribution : cela incitera les familles à faire preuve de responsabilité citoyenne dans la demande de l'ordinateur fourni par la Région, les familles n'en ayant pas réellement besoin seraient alors dissuadées d'en faire la demande (réduisant donc le besoin réel d'investissement pour la Région). Les logiciels utilisés pour les cours resteraient gratuits pour toutes et tous.

Délibéré : 2.2 Equipement individuel des lycéens

Au point 2.2. Equipement individuel des lycéens, après « Le nouveau marché 2025 s'appuie sur l'évaluation du dispositif menée auprès des bénéficiaires et établissements plébiscitant le dispositif pour sa réponse à la fracture numérique (74% des répondants), la qualité de l'équipement et un usage au lycée qui évolue positivement. »

D'ajouter :

« Afin de mieux adapter la distribution aux situations personnelles des élèves, la Région procèdera à la vérification du quotient familial des lycéens. La distribution de l'ordinateur restera entièrement gratuite pour les publics dont le quotient familial serait inférieur à 2 500. Pour les élèves dont le quotient familial serait supérieur à ce seuil, une participation à l'achat sera demandée. Cette participation sera calculée de façon évolutive, toujours selon le quotient familial, et ne pourra excéder 30% du prix public de l'ordinateur. »



Franck Nicolon
Conseiller régional du groupe
L'Écologie Ensemble



Claire Schweitzer
Conseillère régionale du groupe
L'Écologie Ensemble